



Article 1 – Condition physique	page 2
Article 2 – Comité de randonnée	page 2
Article 3 – Capitaines de route	page 2
Article 4 – Parrainage et Inscription sur le fichier de don de moelle osseuse	page 2
Article 5 – Régulation du peloton	page 3
Article 6 – Départ, arrêts et pauses	page 3
Article 7 – Incidents pendant le parcours	page 3
Article 8 – Les vélos	page 3
Article 9 – Tenue et équipement	page 3
Article 10 – Respect du Code de la Route	page 4
Article 11 - Droit à l'image et protection de la vie privée	page 4
Article 12 – Non respect du règlement	page 4

Sapaudia 65 – 2017

Les Parcours des Veilleurs de Vies

RÈGLEMENT DE L'EPREUVE

La Sapaudia 65 n'est pas une course mais une épreuve sur des routes ouvertes à la circulation. Afin d'amener tous les participants jusqu'au bout ensemble et en totale sécurité, le règlement ci-dessous doit être strictement lu et appliqué.

Article 1 – Condition physique

Chaque participant garantit que sa préparation physique est adéquate et lui permet de se lancer dans une randonnée d'environ 52 km .

Article 2 – Comité de randonnée

La randonnée est régie par un Comité de randonnée composé, sur chacun des 3 parcours, de 7 membres, deux en vélo, un sur une moto, 2 dans un véhicule PC et le 2 dernier dans le véhicule balai. En contact permanent avec l'équipe de sécurité et les véhicules de la caravane, les 7 membres du Comité prennent ensemble les décisions pour gérer le bon déroulement de la randonnée et assurer l'exécution du planning horaire.

Tous les participants doivent se soumettre aux décisions du Comité de Randonnée (Comiran) depuis la mise en place au départ jusqu'à l'arrivée.

Le véhicule PC se donne le droit d'exclure un participant non respectueux du règlement. Cette sanction entraînera pour ce participant, l'arrêt de la randonnée sur le vélo pour la terminer dans le bus.

Les membres du **Comiran** seront présentés à tous lors du briefing avant le départ.

Article 3 – Capitaines de route

Les capitaines de route portent une tenue particulière : ou/et maillot, ou/et cuissard, ou/et casque différentiés. Ils sont équipés de radios reliées, au Comité de Randonnée (**Comiran**), pour véhiculer les éventuels problèmes rencontrés sur le trajet (médecin, assistance mécanique, etc.)

Pendant la randonnée, chaque participant doit rendre compte à un capitaine

- ♥ De sa présence à chaque ravitaillement ou arrêt
- ♥ De son état de forme,
- ♥ D'éventuels problèmes techniques,
- ♥ S'il décide de ne pas reprendre la randonnée après un arrêt.

Article 4 – Parrainage et Incription sur le fichier de don de moelle osseuse

Cet article s'adresse aux personnes qui ont répondu favorablement à la question ci-dessous :

"Seriez-vous prêt à parrainer une personne en situation de handicap sur La Sapaudia 65 ?",

Ainsi qu'aux personnes qui, pour diverses raisons : **Ne peuvent s'inscrire sur le fichier de moelle osseuse**, pour que chacun prenne conscience de la raison pour laquelle il se trouve parmi nous.

Si pour X raison on ne peut s'inscrire sur le fichier de don de moelle osseuse, on s'engage à communiquer et œuvrer pour notre cause et tenter de faire inscrire quelqu'un.

Le parrain a pour mission de s'occuper d'une personne en situation de handicap tout au long du parcours, dès le départ jusqu'au retour, afin de soulager les pilotes des tandems à chaque arrêt. Le parrain doit veiller à ce que son filleul ne se retrouve pas seul et ne manque de rien

Article 5 – Régulation du peloton

Le peloton est encadré par une moto (et peut-être une voiture) à l'avant et une voiture à l'arrière.

Il est strictement interdit de passer devant la moto ou la voiture de tête.

La sanction en cas de non-respect de cette consigne est l'exclusion par le véhicule PC de la randonnée jusqu'à l'arrivée.

La vitesse et la longueur du peloton sont régulées par le **Comiran** avec l'aide des capitaines de route. En cas de problème technique ou de santé qui nécessite un arrêt, le cycliste informe un capitaine. Il recule jusqu'à la fin du peloton et attend la camionnette des mécaniciens ou le véhicule du médecin sous la surveillance d'une moto de la sécurité. Un participant visiblement en trop grande difficulté sera dirigé par le **Comiran** vers la fin de peloton et pris en charge par la voiture balai afin de ne pas pénaliser le rythme de la randonnée.

Article 6 – Départ, arrêts et pauses

Dès le départ, toutes les décisions concernant les horaires des pauses et des arrêts officiels, sont prises par le véhicule PC et sont diffusées aux participants par le speaker officiel.

Lors de chaque arrêt ou pause le speaker annonce le moment du départ 5 minutes avant l'heure, à l'aide de la sono, ou d'un porte-voix ou d'une corne de brume. Si des problèmes (mécanique, santé) sont rencontrés durant la balade, les participants pourront effectuer une partie du parcours dans un bus. Ils ne pourront le faire qu'à partir d'un arrêt ou ravitaillement officiel (c'est-à-dire prévu dans le déroulement initial de la randonnée).

Article 7 – Incidents pendant le parcours

Le véhicule du médecin suit le peloton immédiatement derrière la moto de fin de peloton. Derrière suit la camionnette de réparation avec les mécaniciens prêts à intervenir en cas de besoin. En cas d'incident mécanique la camionnette de réparation informe le **Comiran** de la prise en charge du participant : si nécessaire le participant monte avec son vélo dans la camionnette. Une fois la réparation effectuée, il est réintégré dans le peloton.

En cas d'abandon imprévu, le médecin valide l'abandon et informe le véhicule PC d'une part et la voiture balai d'autre part qui récupère le participant et son vélo.

Article 8 – Les vélos

Chaque propriétaire devra charger et décharger son vélo des remorques. Il est le seul responsable de son cycle. Pour le retour, le cycliste assure son rapatriement par ses propres moyens. L'association décline toute responsabilité vis-à-vis des dégâts occasionnés lors des manipulations, des transports et vélo manquant.

L'association n'est pas responsable des sinistres sur votre vélo et ne prendra pas en charge votre franchise.

Article 9 – Tenue et équipement

Chaque participant garantit que son vélo est en parfait état de fonctionnement au départ de la randonnée. Aucune réparation ne sera faite avant le départ par l'équipe technique.

Le port d'un casque de vélo rigide est obligatoire pendant toute la randonnée.

Le port du T-shirt de la journée, fourni par l'organisation est à porter sur sa propre tenue individuelle.

Si les conditions climatiques l'imposent, les participants mettront le gilet rétro réfléchissant pendant la journée pour se protéger.

Article 10 – Respect du Code de la Route

La randonnée se déroule sur route ouverte à toute circulation.

Les participants doivent respecter le Code de la Route et notamment devront

- ♥ Ne pas circuler sur la voie opposée à leur axe de circulation
- ♥ Se mettre en file indienne pour ne pas gêner un usager de la route qui dépasse le peloton
- ♥ Marquer les arrêts obligatoires : stop, feux tricolores, passages à niveau clignotants
- ♥ Circuler au maximum à deux de front lors de la traversée des agglomérations
- ♥ Mesurer leur allure lors des descentes.

Article 11 – Droit à l'image et protection de la vie privée

Selon la loi « *votre image est une donnée personnelle. Vous avez donc un droit sur son utilisation et vous pouvez vous opposer à sa conservation ou sa diffusion publique sans votre autorisation, sauf cas particuliers* »

En participant à la Sapaudia65 vous contribuez, par votre image et votre action, à la lutte contre la leucémie, au don de moelle osseuse et nous vous en remercions.

Cependant, si vous refuser que l'on utilise votre image pour défendre cette cause, votre inscription et votre participation seront refusées.

Article 12 - Non-respect du règlement

Tout comportement dangereux sera sanctionné par le véhicule PC, selon les remontées d'informations, des capitaines de route et de l'encadrement de sécurité en moto.

- ♥ Le premier non-respect du Code de la Route entraînera un avertissement.
- ♥ Le deuxième non-respect entraînera l'exclusion du peloton. Le vélo du participant sera mis sur une remorque et le participant prendra place dans un bus jusqu'à l'arrivée.
- ♥ L'absence de casque entraînera immédiatement l'interdiction de circuler. Le participant ne pourra revenir dans le peloton qu'après avoir remis l'équipement manquant.

Chaque participant de la Sapaudia 65 s'engage à respecter toutes les décisions que le Comité de randonnée serait amené à prendre afin d'assurer sa propre sécurité ou celle d'autrui.

